

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : M. Mmes Christelle RADENAC, Martine BERMOND, Céline CEREJO, Florence CHALIGNE, Jean-Christophe CHARTIER, Catherine CHAVIGNY, Sandrine DAVID, Francis DENIS, Christian FETIVEAU, Emmanuel JOUBERT, Pascal LE GUYADER, Erik LEFRANCOIS, Joël MARCHAND, Sonia MATHIEU, Jean-Yves MESNIL, Gaëlle METAYER, Sabine RENAULT, Marie-Claire ROUSSEAU, Claude SENECHAL, Jean-Luc SURCIN, Laurent VASSARD.

Absents représentés : Mme Lise HEBUTERNE-GALLAROTTI pouvoir à Mme Sonia MATHIEU, Mme Sandrine SIMON pouvoir à Mme Christelle RADENAC

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Florence CHALIGNE-LEPAREUR

Ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour : Demande de subvention et cession de terrains par Logissia. Les conseillers municipaux acceptent que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2026

Observations des élus : Néant

Le procès-verbal de la séance du 02 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2) Mise en place de tarifs spécifiques pour la location des salles et tarifs salle de Condeau

Mme le Maire rappelle que plusieurs personnes ont demandés des locations de salles spécifiques pour lesquelles aucun tarif n'est prévu à ce jour.

Cette délibération complète la délibération numéro 2024-065 bis pour les tarifs spécifiques et modifient les tarifs pour les locations de la salle de Condeau

Boutique éphémère à la salle Vavasseur :

Habitants de la commune :

Location pour le week-end : 50 euros

Location à la semaine du lundi au vendredi : 90 euros

Habitants hors commune :

Location pour le week-end : 90 euros

Location à la semaine du lundi au vendredi : 150 euros

Location à des associations ou entreprises pour des formations ou autres

Hors commune

Salle Vavasseur : 50 € / jour

Salle Pelleray : 130 € / jour

Salle des fêtes de Condeau : 100 € / jour

Salle Condé Confluence : 600 € / jour

Location à des entreprises et associations : dès la 2^{ème} réservation pour des formations ou autres

Commune

Salle Vavasseur : 40 € / jour

Salle Pelleray : 110 € / jour
Salle des fêtes de Condeau : 80 € / jour
Salle Condé Confluence : 400 € / jour

Associations communales : gratuit une fois par an (repas, assemblée générale)

Associations hors commune (cours de danse / gym ou autres) non affiliées à Flash

Salle des fêtes Paul Pelleray ou Condeau : 50 €/séance
Confluence : pas de location possible

Théâtre associatif hors commune : répétition, Salle de Condeau : 50 euros par jour

Salle des fêtes de Condeau : location classique à des particuliers

Habitants de la commune : 180 euros pour le week end
Habitants hors commune : 250 euros le week end

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide la mise en place des tarifs spécifiques de location.

Charge Mme le Maire de la mise en place à compter du 1^{er} mai 2026 pour ces tarifs.

Pour les personnes qui ont réservé la salle de Condeau avant le 1^{er} mai 2026, les anciens tarifs s'appliqueront

3) Projet de convention pour la mise à disposition de la salle Condé Confluence pour les cours de Zumba

Mme le Maire rappelle sa délibération en date du 12 décembre 2025 qui prévoyait une mise à disposition de la salle Condé Confluence au profit de l'association Flash. Le bureau de l'association Flash ayant été partiellement renouvelé, les nouveaux dirigeants souhaitent que la convention soit au nom de la professeure de Zumba.

Mme le Maire indique que les deux parties se sont mises d'accord.

Mme le Maire a fait part à Mme Lolita CINTRAT que cette mise à disposition serait possible uniquement avec une participation financière. Il est proposé 1500 euros par an. Mme Lolita CINTRAT devra 1120 euros au titre de la période de novembre 2025 à juin 2026.

Pour les organisations de spectacles, zumba party, ils seront limités à deux par an, avec une participation de 50 euros par spectacle.

Les recettes seront inscrites au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le projet de convention à intervenir entre la commune et Mme Lolita CINTRAT.

Charge Mme le Maire de signer cette convention ainsi que toutes les pièces y afférents.

4) Désignation d'un référent sécurité incendie

Mme le Maire indique que le service d'incendie et de secours d'Alençon demande qu'un référent sécurité incendie soit désigné au sein du conseil municipal. Ce correspondant devra participer aux visites des établissements recevant du public ainsi que de s'assurer que les observations et recommandations ont bien été appliquées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Désigne Mme Sonia MATHIEU comme référente sécurité incendie titulaire et Mme Céline CEREJO comme suppléante.

Charge Mme le Maire d'en informer le service départemental d'incendie et de secours.

5) Mise en place de la commission environnement

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de créer une commission environnement. Cette commission aura en charge la mise en place de l'Atlas de la biodiversité communale en partenariat avec le Parc.

Elle devra également proposer des pistes d'amélioration (ressource en eau, copeaux de bois, zones de fauchage raisonné, éco-pâturage...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Désigne les personnes suivantes au sein de la commission environnement :

Mme Catherine CHAVIGNY – M. Erik LEFRANCOIS – M. Joël MARCHAND – Mme Marie-Claire ROUSSEAU

6) Désignation des membres de la CCID

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Madame le Maire explique le rôle de cette commission. Pour les communes de plus de 2000 habitants, il y a lieu de proposer une liste de 32 noms.

Au vu de cette liste, le service des impôts choisira 16 personnes (8 titulaires et 8 suppléants). L'ordre de la liste n'a qu'une valeur indicative. Elle ne préjuge pas des personnes qui seront désignées comme titulaires ou suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Dresse une liste de 32 noms :

MM. et Mmes : M. Mmes Christelle RADENAC, Martine BERMOND, Céline CEREJO, Florence CHALIGNE, Jean-Christophe CHARTIER, Catherine CHAVIGNY, Sandrine DAVID, Francis DENIS, Christian FETIVEAU, Lise HEBUTERNE-GALLAROTTI, Emmanuel JOUBERT, Pascal LE GUYADER, Erik LEFRANCOIS, Joël MARCHAND, Sonia MATHIEU, Jean-Yves MESNIL, Gaëlle METAYER, Sabine RENAULT, Marie-Claire ROUSSEAU, Claude SENECHAL, Sandrine SIMON, Jean-Luc SURCIN, Laurent VASSARD, Alain BERMOND, Yolande CORNIC, Daniel BAILLEAU, Edouard HUET, Marie GIRARD-PRAET, Jean-Claude LEROYER, Jean-Yves PICHOS, Nathalie BERTU, Christophe BLIN, Bruno CLERGUE

Ces personnes seront informées au préalable afin de recueillir leur accord.

7) Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle. Elle rappelle que la composition de cette commission varie selon la configuration du conseil municipal. Dans le cas de Sablons sur Huisne, une seule liste a obtenu des sièges, la commission sera constituée comme suit :

Deux conseillers municipaux (un titulaire et un suppléant)

Deux délégués de l'administration désigné par le représentant de l'Etat (un titulaire et un suppléant)

Deux délégués désignés par le président du tribunal judiciaire (un titulaire et un suppléant)

Il y a donc lieu de désigner deux conseillers municipaux, à défaut de candidat le plus jeune est désigné d'office.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

Titulaire : Mme Martine Bermond

Suppléant : M. Christian Fétiqueau

8) Désignation des membres pour siéger dans les instances au titre de la CDC Cœur du Perche

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de désigner des membres pour siéger dans les commissions de la communauté de communes Cœur du Perche ainsi que des membres au sein des instances départementales.
Le choix définitif sera validé par le conseil communautaire.

Commission d'appel d'offres : Joël MARCHAND

Commission mobilité/accessibilité : Christian FETIVEAU (Titulaire) et Céline CEREJO (Suppléante)

Commission locale SPR Préaux : Néant

CLECT/Finances : Christelle RADENAC (Titulaire) et Joël MARCHAND (Suppléant)

Comité Social Territorial (CST) : Catherine CHAVIGNY

Commission ressources humaines : Gaëlle METAYER (Titulaire) et Jean-Christophe CHARTIER (suppléant)

Centre Intercommunal Actions Sociales : Céline CEREJO (Titulaire) et Catherine CHAVIGNY (Suppléante)

Commission Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme : Christian FETIVEAU (Titulaire) et Florance CHALIGNE (Suppléante)

Commission Culture : Sandrine SIMON (Titulaire) et Emmanuel JOUBERT (Suppléant)

Commission Affaires scolaires : Sabine RENAULT (Titulaire), Lise HEBUTERNE-GALLAROTTI, Céline CEREJO

Commission Jeunesse, petite enfance : Céline CEREJO (Titulaire) et Sonia MATHIEU (Suppléante)

Commission urbanisme et habitat : Claude SENECHAL (Titulaire) et Laurent VASSARD (Suppléant)

Commission Santé : Sandrine SIMON (Titulaire) et Gaëlle METAYER (Suppléante)

Commission économie : Catherine CHAVIGNY (Titulaire) et Jean-Luc SURCIN (Suppléant)

Commission Voirie : Claude Sénéchal – Joël MARCHAND – Jean-Christophe CHARTIER

Commission Football : Gaëlle METAYER (Titulaire) et Sabine RENAULT (Suppléante)

Commission Travaux/infrastructure : Marie Claire ROUSSEAU (Titulaire) et Jean-Luc SURCIN (suppléant)

9) Achat de concessions dans les cimetières de Sablons sur Huisne

Mme le Maire laisse la parole à M. Francis DENIS en charge de la commission cimetière. Il indique qu'aucune mention n'est faite dans le règlement intérieur du cimetière concernant la date d'achat des concessions. Il serait souhaitable de délibérer afin que les personnes achètent les concessions uniquement au moment du décès. En effet, jusqu'à présent, il était de coutume de réserver son emplacement en amont. Il est arrivé fréquemment que des emplacements soient bloqués pendant plusieurs années ce qui pose un problème en matière de place, de respect des largeurs de concessions et d'affaissement des monuments voisins aux emplacements déjà réservés.

Plusieurs conseillers municipaux interviennent et citent des exemples de parents qui veulent réserver pour être à côté de leur enfant, ou à côté d'un frère. Les personnes âgées souhaitent prévoir en amont leurs funérailles pour éviter à leurs enfants d'accomplir les formalités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de reporter cette décision à une prochaine séance du conseil municipal. Certains élus demandent le nombre de places qu'il reste dans le cimetière de Condé.

Il est évoqué également la possibilité d'agrandir le cimetière de Condé pour résoudre le problème de places. Pour les cimetières de Condeau et Coulonges, le problème de place est moins problématique.

10) Modification adressage à Coulonges les Sablons

Mme le Maire laisse la parole à M. Jean-Christophe CHARTIER. Ce dernier indique qu'il a été donné à l'impasse qui dessert les habitations de Coulonges les Sablons au lieu-dit le Brouillard : Impasse de Beauvais.

Toutefois, le lieu-dit Beauvais existe déjà sur la commune déléguée de Condé sur Huisne.

Il y a donc lieu de supprimer l'Impasse de Beauvais et de créer une nouvelle appellation pour cette impasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Supprime l'impasse de Beauvais de la commune historique de Coulonges les Sablons

Décide que cette impasse sera intitulée : **Impasse de la Brume**

11) Validation du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal doit adopter son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation, conformément aux dispositions de l'article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce document a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Ce document fixe un cadre pour organiser le travail au sein de l'assemblée délibérante et en détermine les modalités de fonctionnement et d'échange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité

Adopte le règlement intérieur du conseil municipal qui sera annexé à la présente délibération et donne pouvoir à Madame le Maire de le signer.

12) Divers

a) Demande de subventions

Mme le Maire indique qu'elle a reçu une demande de subvention émanant du CFA Bâtiment d'Alençon. Trois élèves de Sablons sur Huisne sont inscrits au sein de cet établissement. Mme le Maire propose donc de verser 40 euros par élève soit 120 euros au total.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de verser cette subvention de 120 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, section de fonctionnement.

Charge Mme le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces demandes.

b) Acquisitions de terrains

Mme le Maire informe le conseil municipal que la société HLM Logissia souhaite vendre deux parcelles à la commune de Sablons sur Huisne.

Lotissement de la Pommeraie : cessions de la voirie, espaces verts.

Il s'agit des parcelles AB 463 et G 310 (environ 1989 m²) situées rue du Philosophe Alain. Elles sont composées de voirie et d'espaces verts, déjà entretenues par les services de la ville, il s'agit donc d'une régularisation. La société LOGISSIA propose de vendre ces parcelles pour un euro.

Elle a sollicité trois devis pour la réalisation des bornages, la société moins disante sera retenue. La commune s'engage à prendre en charge un tiers des dépenses.

Rue des Rosiers

Il s'agit de la parcelle AC 358 (environ 1827 m2) qui jouxte les anciens ateliers municipaux. Il s'agit d'une régularisation car la commune occupe déjà la parcelle d'une part au titre de la cour des ateliers municipaux rue du Perche et d'autre part pour les espaces verts. La société LOGISSIA propose de vendre ces parcelles pour un euro du mètre carré. Elle a sollicité trois devis pour la réalisation des bornages, la société moins disante sera retenue. La commune s'engage à prendre en charge un tiers des dépenses.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Accepte l'achat des parcelles AB 463 et G 310 au prix d'un euro.
Accepte l'achat de la parcelle AC 358 au prix d'un euro.

Ces deux projets d'acquisition sont sous réserve de la décision du conseil d'administration de Logissia.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, opération 122.

Tour de Table :

Mme Radenac :

- ✓ Souhaite modifier la date du conseil municipal le jeudi 02 juillet. Il sera décalé au vendredi 03 juillet à 20h00
- ✓ Informe que l'étude de faisabilité de la future voie douce Condé/Nogent est terminée. Le coût total est estimé à plus de 4 millions d'euros. La prochaine étape consiste à voir qui prend la compétence.

M. Chartier

- ✓ Indique que le comité départemental du comice a remis un trophée à la commune de Sablons sur Huisne pour le 1^{er} prix de la catégorie Bovins reproducteurs Sablons a reçu le 1er prix dû aux animations, débardage, chiens de troupeaux, défilé de tracteurs et décoration.
- ✓ Les travaux d'aménagement du bourg sont en cours, la fin des travaux est prévue pour le 10 juin.

M. Lefrançois

- ✓ A fait venir un expert habitation pour les fissures sur son habitation. L'expert indique qu'il faut faire un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. M. Lefrançois demande si un appel peut être lancé sur panneau pocket. Mme le Maire indique que plusieurs demandes ont été faites les années précédentes mais sans succès.

M. Fetiveau :

- ✓ A participé à la première réunion du SIEAP de Nocé. Il adresse ses félicitations à M. Jean-Yves MESNIL pour son élection en tant que président du SIAEP tout en le remerciant d'avoir accepté cette fonction.

Mme Céréjo :

- ✓ Rappelle le concours de pêche enfant du 1^{er} mai.

Mme Rousseau :

- ✓ A installé les pièges à Frelons dans la commune ainsi que dans les stations d'épuration. Il y a un suivi régulier à faire afin de vérifier si des frelons ont été piégés.

M. Le Guyader :

- ✓ Commission chemins : souhaite fixer une date pour la prochaine réunion. En début ou fin de journée (sauf mardi et vendredi) Il proposera des dates par mail.

La séance est levée à 21h45

Christelle RADENAC
Maire



Florence CHALIGNE-LEPAREUR